



PRÉFET  
DE VAUCLUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ANNEXE 2

Infographie rappelant les mesures de restriction à respecter en période de sécheresse.



### Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Particuliers - Usages d'agrément

**ALERTE**

Gestes  
Éco-  
citoyens



**INTERDICTION** de laver les  
véhicules  
(hors stations professionnelles)



**INTERDICTION** de  
fonctionnement des fontaines  
publiques et privées à circuit  
ouvert



**INTERDICTION**  
d'arroser les espaces  
verts et ronds points  
(hors arbres et arbustes  
plantés en pleine terre depuis  
moins d'un an)



**INTERDICTION** d'arroser les  
jardins potagers entre 9h et  
19h  
**INTERDICTION** d'arroser les  
pelouses et massifs fleuris  
entre 9h et 19h



**INTERDICTION** d'arroser les  
golfs entre 8h à 20h  
**INTERDICTION** d'arroser les  
terrains de sport entre 9h et  
19h



**INTERDICTION** de remplir les piscines  
privées (hors remise à niveau et première mise en  
eau si le chantier a débuté avant les premières  
restrictions)



**INTERDICTION** de laver les voiries, terrasses  
et façades sauf si le lavage est réalisé sous pression  
par une collectivité ou une entreprise de nettoyage  
professionnelle.

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site  
internet des services de l'État en Vaucluse

[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

(Portail de l'État en Vaucluse : Politiques publiques – Environnement, risques naturels, technologique et  
miniers – Sécheresse – Police de l'Eau)

site Propluvia du ministère de la Transition écologique :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

# Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

## Usages d'agrément

**ALERTE RENFORCÉE**

Gestes  
Éco-  
citoyens



**INTERDICTION** de laver les véhicules chez les particuliers hors stations professionnelles équipées du matériel « hautes pression » ou d'un système de recyclage de l'eau



**INTERDICTION** de fonctionnement des fontaines publiques et privé à circuit ouvert  
**INTERDICTION** des jeux d'eau sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule



**INTERDICTION** d'arroser les pelouses privées et les massifs fleuris  
**INTERDICTION** d'arroser les espaces verts sauf pour les plantations d'arbres et d'arbustes mis en pleine terre depuis moins de 1 an mais avec restriction d'horaire de 9h à 19h



**INTERDICTION** d'arroser les jardins potagers entre 9 h et 19 h



**INTERDICTION** totale d'arroser les golfs hors greens et départ de golf

**INTERDICTION** d'arroser les terrains de sport entre 9 h et 19 h



**INTERDICTION** de remplir les piscines privées de plus de 1 m<sup>3</sup> sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier a débuté avant les premières restriction



**INTERDICTION** du nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise professionnelle ET par lavage sous pression



**RÉDUCTION DE 40 %** des prélèvements d'eau pour les activités industrielles (dont ICPE) commerciales et artisanales dont la consommation d'eau est > à 1000 m<sup>3</sup>

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Vaucluse

[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

(Portail de l'État en Vaucluse : Politiques publiques – Environnement, risques naturels, technologique et miniers – Sécheresse – Police de l'Eau)

site Propluvia du ministère de la Transition écologique :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

# Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

## Usages d'agrément

Gestes  
Éco-  
citoyens

### CRISE



**INTERDICTION** des  
prélèvements domestiques  
dans les cours d'eau (retrait  
pompe mobile et tout autre dispositif  
de pompage)



**INTERDICTION** de laver les  
véhicules  
(sauf impératif sanitaire)



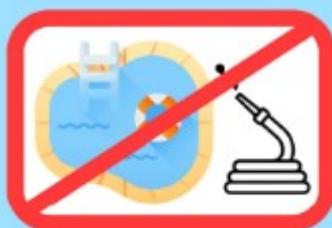
**INTERDICTION** de  
fonctionnement des fontaines  
publiques et privées à circuit  
ouvert



**INTERDICTION** d'arroser les pelouses,  
espaces verts, ronds points, massifs fleuris  
et potagers



**INTERDICTION** d'arroser les terrains  
de sport, les golfs



**INTERDICTION** de remplir et de remettre à  
niveau les piscines privées



**INTERDICTION** de laver les voiries,  
terrasses et façades (sauf impératif sanitaire ou  
sécuritaire et réalisé par une collectivité ou une  
entreprise de nettoyage professionnelle et par lavage  
sous pression).

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur  
le site internet des services de l'État en Vaucluse [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

(Portail de l'État en Vaucluse : Politiques publiques – Environnement, risques naturels, technologique et  
miniers – Sécheresse – Police de l'Eau))

site Propluvia du ministère de la Transition écologique :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>